



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Conseil communal

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2008

Présidence : M. Marc-Etienne FAVRE
43 membres présents à l'appel

Le Président, M. M.-E. FAVRE, ouvre la séance à 20h15 et souhaite la bienvenue à toutes et tous. Au nom du Conseil, il salue M. le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, Mlle FOGOZ secrétaire municipale.

Dans les rangs du public, il salue la présence de la presse, représentée par M. BEDA pour 24 Heures.

Monsieur le Député HALDY s'est excusé.

1. APPEL

| | |
|------------|------------|
| Présents : | 43 membres |
| Excusés : | 16 membres |
| Absents : | 1 membre |

Les conseillers excusés sont : MMES BOUJON, GAILLARD, OGUEY-ARAYMON, REIGNER, RODONDI, MM. BENOIT, BOLAY, DE PIERI, DUPERTUIS, FAVRE J.-C., FAVRE PH., MONSUTTI, OSTERTAG, PINTO C., SCHWEGLER, SEEGER
Absent : M. WINKLER.

Avec 43 membres présents à l'appel, le quorum est atteint. Le Président déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour, tel que présenté, est accepté à l'unanimité.

Procès-verbal du 2 octobre 2008

Ce dernier est accepté par 41 oui et 2 abstentions.

2. COMMUNICATION DU BUREAU

M. M.-E. FAVRE informe de la visite annuelle, le mardi 28 octobre 2008, de la préfète du nouveau district de Lavaux-Oron, Mme A.-M. Freiss, qui a passé en revue notamment les documents du Conseil communal. Il s'est entretenu avec elle en fin de journée pour discuter des relations entre la Municipalité et le Conseil et n'a pu que lui confirmer ce qu'elle avait constaté au travers de son contrôle et de ses divers échanges : tout va bien à Belmont !

Le lundi 3 novembre 2008, une soirée d'information et de formation a été organisée par la Municipalité, sur demande de la Commission des finances, pour éclairer au mieux notre lanterne concernant un dossier sensible « la péréquation financière canton-communes ». Animée par M. Decosterd, spécialiste en la matière, cette soirée à laquelle participait la Commission des finances incorpore, les responsables de l'Administration communale, ainsi que le futur boursier de notre Commune, a été très enrichissante. La péréquation, en résumé, c'est : un processus mis en place il y a plus de vingt ans, une complexité redoutable pour tenir compte de toutes les spécificités communales et, enfin, cela coûte de plus en plus cher aux communes.

Un grand merci à la Municipalité, en particulier à Monsieur le Syndic, pour avoir organisé cette soirée qui a été fort instructive, dont le souvenir est un document de 50 pages volantes, formatées par notre Administration et qui, il en est sûr, orne chaque table de nuit de chaque membre de la Commission des finances !

Dépouillement des scrutins fédéraux et cantonaux du 30 novembre 2008

Vous avez reçu votre matériel de vote et, vous l'aurez constaté, 9 objets sont soumis au vote populaire. Afin de compléter l'équipe en place, le Bureau recherche encore six ou sept conseillères ou conseillers pour assurer un travail rapide et efficace. Il nous paraît préférable que celle ou celui qui désirerait encore participer à ce dépouillement veuille bien faire part de son désir en fin de séance à la secrétaire du Conseil, auquel cas une convocation lui sera adressée. Si le nombre de personnes requis ne serait pas atteint, une convocation, par tirage au sort, sera envoyée.

D'avance, M. M.-E. FAVRE remercie les candidats pour leur engagement.

3. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE

M. M.-E. FAVRE cède la parole à M. G. MUHEIM, Syndic :

« Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'ai le très grand plaisir de vous apporter le cordial salut de votre Municipalité.

Si l'ordre du jour de votre séance ne vous paraît pas très consistant, surtout si l'on se réfère aux rapports unanimement favorables de vos Commissions sur les 2 préavis, vous allez être informés ce soir, lors de la discussion sur chacun de ces préavis, que pour faire compliquer, il suffit de s'adresser au niveau supérieur, ce que nous avons fait. Rassurez-vous, rien de bien méchant, mais juridiquement compliqué pour tout représentant du Peuple qui n'a pas fait ses humanités à la Faculté de droit, ce qui est mon cas.

Visite préfectorale

Votre Président vous a dit tout le bien que pense la préfecture du fonctionnement de nos institutions et de leur administration. Normal, direz-vous, nous leur en donnons les moyens, et vous avez bien raison (pour le raisonnement et les moyens).

Nous avons donc accueilli Mme Marion Freiss, qui fait un duo préfectoral avec M. Croset dans le district de Lavaux-Oron.

Nous avons particulièrement apprécié sa méthode d'approche du travail de notre administration. Normal diront ceux qui la connaissent : c'est une ancienne syndique. Mais surprenant pour votre syndic et sa secrétaire, qui en étaient à leur 20ème visite préfectorale ! Nous nous sommes quittés mutuellement « déçus en bien », avec la ferme intention de nous revoir.

A l'occasion du repas qui suit traditionnellement l'inspection communale, nous nous sommes retrouvés avec une délégation de Montpreveyres, que Mme la Préfète avait visitée le même jour. Cette façon de partager le moment convivial est bon pour les relations intercommunales au sein du district, et pour le foie de nos deux préfets, qui contrôlent ... 32 communes en quelques semaines, de plus dans une période où la diète n'est pas spontanée.

Police intercommunale

Notre détermination de fermer la route de la Cita au trafic motorisé a amené son lot de remerciements, et une seule réclamation, par le biais du courrier des lecteurs de 24 Heures, que nous remercions ici pour son article « musclé ». Je vous avais prédit que les mécontents seraient ceux qui habitent bien au-delà de la zone incriminée, et le courrier des lecteurs du journal précité l'a confirmé.

S'agissant de la fermeture effective, elle intervient ces tout prochains jours, une fois le dernier doute sur le « qui fait quoi » cantonal levé. La question ouverte : doit-il ou non publier la mesure dans la Feuille des avis officiels ? Les juristes de la Couronne sont à l'œuvre !

Quant à la situation de police sur le plan local, RAS, si ce n'est une borne Hydrant, qui a ce midi coupé la route à une voiture à la route de la Louche, à moins que ce ne soit l'inverse, mais ce n'est pas une affaire louche !

Reste les contrôles radars à l'intérieur du village, mais hors route cantonale, de ces dernières semaines : le préposé a de quoi déprimer, une seule et unique « bûche » de fr. 40.-- ayant été établie. D'aucuns diront : normal, le radar on sait où il est. Ils ont raison, mais un bon conseil : méfiance, la Police sait qu'ils savent, et au jeu du chat et de la souris, les éclairs du chat finissent toujours par terrasser la souris !

Cheminement communal – accès au futur Espace Cancoires

Nous sommes à bout touchant dans les négociations avec la propriétaire de la parcelle concernée par une emprise de notre projet de cheminement. Une fois le plan du géomètre validé, l'acte notarié sera établi et nous pourrons dire « adieu » au (coûteux) projet d'escalier d'accès depuis le parking du Blessoney. Mais je relève d'ores et déjà l'esprit civique de la personne concernée, qui accepte de faire passer son intérêt après celui de la collectivité. C'est devenu suffisamment rare pour que ce soit relevé.

Personnel communal

L'annonce parue pour trouver un successeur à « notre » Willy Bovey, qui prendra l'année prochaine une retraite anticipée partielle après 31 ans de bons et loyaux services, pour finir avec le chiffre 33, a eu un franc succès.

Nous avons enregistré 45 postulations, et 16 dossiers ont été retenus pour analyse approfondie, dont 3 concernent des Cancoires. Sauf écueil, le choix du successeur de Willy sera connu lors de votre prochaine séance.

P.S. M. G. MUHEIM informe qu'un « tous ménages » allait être envoyé en ce qui concernait la mise sur pied, cette année et à nouveau, du Téléthon le vendredi 5 décembre 2008 au local des pompiers, avec un succulent repas de saison, un concours de dessins et une tombola attractive, tout cela dans une ambiance sans fumée... à l'intérieur !

Je vous remercie de votre attention. »

M. M.-E. FAVRE remercie M. G. MUHEIM et cède la parole à M. G. MOSER :

« Finances

Le budget 2009 a été présenté et commenté, cette semaine, mardi, à la Commission des finances.

Le résultat présumé est un bénéfice de Fr. 6'910.-.

Etant donné les incertitudes qui planent sur la situation économique de l'année prochaine, les recettes fiscales concernant l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques ont été évaluées avec prudence.

Vignes

Les vendanges 2008 ont été faites dans de bonnes conditions.

La production de blanc (chasselas) est de 1152 kg à 71° représentant environ 1300 bouteilles.

La production de rouge (assemblage de Pinot-noir, Garanoir et Gamaret) est de 924 kg à respectivement 94°, 89° et 90° représentant environ 1050 bouteilles, soit 10 % de plus que l'année précédente qui avait été limitée pour ne pas essouffler les nouveaux plants.

Vous aurez l'occasion de déguster l'assemblage millésime 2007 habillé de sa toute nouvelle étiquette lors du repas de décembre.

Je vous remercie de votre attention. »

M. M.-E. FAVRE remercie M. G. MOSER et cède la parole à Mme C. DUPERTUIS :

« Activités locales

La fin de l'année approche à grands pas et si par hasard il vous reste quelques pages de livres dans vos agendas très chargés, alors à vos stylos.

Le 1er décembre, dans le cadre des fenêtres de l'Avent proposées par la Société de développement, la Commune de Belmont se fera un plaisir de vous accueillir au bâtiment administratif dès 19 heures pour un moment convivial avec comme décor la magnifique crèche géante proposée par Monsieur et Madame Philippe et Lorette Favre. Toujours pour les fenêtres de l'Avent, il reste quelques soirées non illuminées et je vous propose d'y remédier en vous inscrivant auprès de Monsieur Hulmann à l'issue de cette séance.

Si votre machine à café ou votre chaîne Hifi montrent des signes de lassitude, si vous ressentez le besoin d'une pause dans des bains thermaux et si vous avez juste envie de jouer et peut-être même de ne rien gagner...eh ! oui ça arrive aussi, venez participer aux lotos organisés par les Sociétés de tir, de musique et de chant qui auront lieu dans cette salle, les vendredi et samedi 7 et 8 novembre, donc ce prochain week-end.

Enfin, si vous n'avez vraiment rien gagné au loto, soit pour vous, soit pour offrir, il vous reste le marché artisanal qui aura lieu au bâtiment administratif le dimanche 7 décembre. L'occasion de commander votre sapin de Noël, de déguster quelques crûs régionaux et faire vos cadeaux sans le stress des grandes surfaces. Je sais également de source sûre que le Saint-Nicolas a prévu une halte supplémentaire pour vos enfants ou petits-enfants à cette occasion.

LAJE

Lundi 3 novembre, le Conseil communal de Lutry a accepté à l'unanimité l'adhésion au réseau PPBL. Mercredi 5 novembre, c'est à une quasi unanimité que l'adhésion au réseau PPBL a été acceptée par le Conseil communal de Pully. Quant au Conseil communal de Paudex, c'est le lundi 24 novembre, qu'il se prononcera. Ce soir voici venu votre tour de vous prononcer à ce sujet. Je vous souhaite un excellent débat.

Je vous remercie de votre attention. »

M. M.-E. FAVRE remercie Mme C. DUPERTUIS et cède la parole à M. P. MICHELET :

« Quartier du Blessoney

Le chantier arrive à terme, une partie des enrobés a été mis en œuvre et la météo défavorable nous a contraint à retarder la pose des couches de surface. La reprise est prévue ce jeudi et vendredi.

A relever quelques surprises dont le chemin de l'Engoliau avec seulement 12 cm de grave que nous avons du renforcer ainsi que le chemin de la Léchire, le long du cimetière où il n'y avait pas de grave du tout.

Route du Signal

Les collecteurs d'eaux usées et d'eaux pluviales ainsi que la conduite d'eau sont posés. Les travaux en cours consistent en la création de la fondation de chaussée. L'objectif est la mise en place de la première couche d'enrobé bitumineux d'ici fin novembre.

A signaler la mise en place d'un muret de soutènement pour le raccordement du domaine public à des propriétés privées. Nous avons par contre réussi à économiser sur des travaux de fouille.

Portail Ouest

Le chantier avance très vite. A fin novembre toutes les bordures devraient être posées et l'ilot central réalisé. Nous espérons également, pour cette date, terminer la pose des premières couches d'enrobé.

Pour tous ces travaux routiers, nous avons pour objectif de réaliser la pose de la première couche d'enrobé avant la première neige. Celle-ci nous aura pris de vitesse.

Électricité

L'ouverture du marché de l'électricité n'est pas seulement la décomposition des prix en fourniture de l'énergie et transport de celle-ci au client final. En voici une nouvelle facette.

Les nouvelles exigences posées par la loi fédérale et son ordonnance d'application doivent être traduites en des contrats, directives ou conditions générales. Comme toutes les communes disposant de Services Industriels, nous avons actuellement un règlement voté par le conseil communal qui doit être modernisé.

Afin d'éviter des faux pas, les communes concernées ont demandé au Service de l'énergie et de l'environnement de nous faire connaître la marche à suivre. Après consultation des instances fédérales, il nous a été répondu que selon les dispositions légales la réglementation de ce domaine au niveau communal était du ressort de la Municipalité et que le règlement en vigueur était abrogé.

Saisie d'un doute, une Municipalité a consulté le SeCRi (Service des Communes et des relations institutionnelles) pour connaître sa détermination. Aucune surprise, l'avis était diamétralement opposé. Cerise sur le gâteau, un recours au Tribunal administratif a été déposé contre la mise en place d'un nouveau règlement sans passer par l'approbation du Conseil communal.

Devant tant de « certitudes », la Municipalité a décidé de se hâter lentement. En conséquence, nous reviendrons devant vous lorsque nous saurons exactement quelle procédure appliquer.

Je vous remercie de votre attention. »

M. M.-E. FAVRE remercie M. P. MICHELET et cède la parole à Mme C. SCHIESSER, qui n'a pas de communication à faire.

4. COMMUNICATION DE LA CCU

M. M.-E. FAVRE cède la parole à M. P. FARDEL qui n'a pas de communication à faire.

5. COMMUNICATIONS DE LA CCAR

M. M.-E. FAVRE cède la parole à M. J.-C. BARTOLACELLI, qui n'a pas de communication à faire.

6. PREAVIS MUNICIPAL N° 10/2008

Adhésion à l'Association du réseau d'accueil de jour de Pully, Paudex, Belmont, Lutry

Commission technique : M. GENAINE, Président, Mmes FISCHER, SALATHE, M. DUMAS

+ Mme RODONDI représentant la CCAR

La parole est donnée à M. A. GENAINE pour la lecture du rapport de la Commission technique. A l'issue de cette lecture, M. A. GENAINE informe que la Municipalité a eu connaissance d'éléments nouveaux, ce jour même, et propose que M. le Syndic informe personnellement le Conseil.

M. G. MUHEIM informe donc l'assemblée d'échange de courriels avec le Service cantonal des communes et des relations institutionnelles (SeCri) et précise, que pour être parfaitement en adéquation avec la loi, le Conseil doit également, dans les conclusions du préavis 10/2008, adopter les statuts de la future association. Il propose à la Commission technique de déposer un amendement aux conclusions du préavis..

M. A. GENAINE reprend la parole comme suit :

Pour faire suite au courriel reçu ce jour par le SeCri (Service des Communes et des relations institutionnelles) et aux explications fournies par M. G. MUHEIM, Syndic, la Commission technique propose au Conseil communal de voter l'amendement suivant :

- le préavis municipal 10/2008 du 2 septembre 2008 portant sur :
- l'Adhésion à l'Association du réseau d'accueil de jour de Pully, Paudex, Belmont, Lutry

Le Conseil communal accepte également les statuts de l'Association du réseau d'accueil de jour de Pully Paudex Belmont Lutry, tels que proposés dans la version du 12 août 2008 et annexée au préavis 10/2008. Le Président en prend note.

M. M.-E. FAVRE remercie M. A. GENAINE et ouvre la discussion.

M. J.-P. CAVIN revient sur l'information donnée par Mme C. DUPERTUIS : lors des communications municipales concernant l'acceptation par les conseils communaux des communes de Pully et Lutry de leurs adhésions à la nouvelle association. Il souhaite savoir si la question de l'acceptation des statuts a été discutée ou intégrée dans les conclusions des préavis des communes citées ci-dessus.

Mme C. DUPERTUIS explique qu'elle a reçu un courriel de la Municipalité de Lutry l'informant que son préavis avait été accepté à l'unanimité sans aucune remarque. Ce jour même, la Municipalité de Pully, a informé Madame Dupertuis que le préavis soumis au conseil communal de Pully avait également été accepté à une large majorité, sans aucune remarque, les statuts n'ayant pas du tout été remis en cause lors des présentations.

M. J.-P. CAVIN remercie Mme C. DUPERTUIS et explique que l'association étant intercommunale, les statuts ne peuvent être différents d'une commune à l'autre. Il confirme que le Conseil peut accepter les statuts ou les refuser, mais qu'une modification devrait être acceptée par toutes les communes rattachées au réseau d'accueil.

M. P. JAN s'inquiète des délais référendaires concernant la décision du Conseil relative au préavis 10/2008.

M. G. MUHEIM précise que le Conseil communal de Paudex se prononcera le 24 novembre 2008 sur l'adhésion de leur commune au réseau d'accueil. Le délai de publication est donc parfaitement respecté.

La parole n'étant plus demandée, M. M.-E. FAVRE clôt la discussion et informe le Conseil sur le déroulement du vote. Il donne lecture de l'amendement, se référant à l'article 80 du nouveau Règlement communal.

Vote : L'amendement au préavis N° 10/2008 est accepté par 42 oui.

M. M.-E. FAVRE relit ensuite les conclusions du préavis, y compris son amendement.

Vote : Le préavis municipal N° 10/2008 est accepté par 41 oui.

7. PREAVIS MUNICIPAL N° 11/2008

Nouveaux noms sur territoire communal

Commission technique : M. VALLOTTON, Président, MM. MEGIAS, MORET

La parole est donnée à M. J.-P. VALLOTTON pour la lecture du rapport de la C.T.

M. M.-E. FAVRE le remercie et donne la parole à M. G. MUHEIM qui explique au Conseil les compléments d'information transmis par le SeCri.

Fort de ce préambule, M. M.-E. FAVRE ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, avant de passer au vote M. M.-E, FAVRE relit les conclusions du préavis.

Vote : Le préavis municipal N° 11/2008 est accepté à l'unanimité.

8. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. J.-P. CAVIN, suite au dernier préavis, désire poser quelques questions à la Municipalité, plus particulièrement à son Syndic responsable du Département de police :

Notre règlement, comme signalé, date de 1989. Depuis lors, bien des choses se sont passées : nous n'avons plus de policier et nous avons adhéré à une convention intercommunale et dès lors il désire savoir si :

- 1) le règlement de police est-il encore d'actualité ?
- 2) s'il va être modernisé et conserver une forme spécifique à Belmont ?

- 3) s'il va y avoir au contraire un règlement de police intercommunal qui pourrait peut être faciliter le travail des policiers pour les communes de Savigny, Pully, Belmont et Paudex ?
- 4) quand cela sera-t-il fait ?

M. G. MUHEIM remercie M. J.-P. CAVIN pour ses questions pertinentes.

Dans le cadre de l'adhésion à une police intercommunale en 2006, un contrôle a été fait quant à l'adéquation des différents règlements de police.

Par rapport au règlement actuel, le seul article qui n'est peut-être plus d'actualité est celui précisant qu'il faut une tenue vestimentaire décente dans la rue, cette dernière étant d'appréciation ! Tous les autres articles sont parfaitement applicables et corrects, répondant pleinement aux désirs de la Commune.

L'actualisation du règlement existant, la Municipalité y a renoncé. Par contre, elle a demandé formellement l'autorisation à la Municipalité de Pully ainsi qu'à celles de Paudex et Savigny de pouvoir faire nôtre leur règlement de police. Cette procédure est actuellement suspendue dans l'attente de la décision cantonale en matière d'organisation des forces de police.

Un groupe de travail et de réflexion sur la création d'une association de police intercommunale a été constitué. Un membre de la CCAR, M. D. DELAPLACE, y participe. Ses précieux conseils sont extrêmement utiles à la Municipalité.

Une réponse concernant la décision cantonale en matière de police était attendue pour le mois d'avril 2008. Cette décision a été reportée au mois de juin et reportée au mois de septembre. Puis, il précise que les dernières informations en provenance du canton devraient intervenir d'ici la fin de l'année. L'absence et le report de cette réponse sont liés à la complexité de l'objet, suite à l'initiative qui voudrait voir la mise sur pied d'une police unique au niveau de l'ensemble du canton.

M. G. MUHEIM rappelle que les discussions datent déjà de 1992. Si l'initiative « police unique » passe, le règlement aura une autre forme que si la police régionale ou intercommunale subsiste. Il est donc judicieux de ne pas se bousculer et attendre 2009 pour que les agents de police ne rencontrent pas de difficultés particulières entre les différentes communes, ce qui n'est pas le cas pour le moment.

M. J.-P. CAVIN est satisfait de la réponse.

M. L. GILLIERON fait deux constats positifs et réjouissants :

- 1) Se félicite du nouvel aménagement du Collège, dont la construction est extrêmement bien faite, qui s'intègre parfaitement dans le bâtiment ; il désire formuler ses vives félicitations aux initiateurs;
- 2) Il se réfère à la circulation routière autour de l'Auberge communale, notamment aux sorties sud et nord, où la signalisation était problématique il y a quelque temps encore et qui a changé récemment. Il relève qu'actuellement c'est la **priorité de droite** qui est en vigueur aussi bien à la sortie sud qu'à **celle du nord** et rend tous les citoyens attentifs à cette modification, ceci pour éviter des problèmes de « tôles froissées ».

3) S'adressant au Président du Conseil, il désire savoir si le document de 50 pages élaboré par l'Administration communale et traitant de la « Péréquation canton-commune" peut être distribué aux conseillers qui le souhaiteraient, la Commission des finances l'ayant reçu lors d'une séance de présentation.

M. G. MUHEIM donne des précisions quant à la circulation autour de l'Auberge communale. Il précise encore que dans toute la Suisse, dans les zones de 30 km/h, c'est la priorité de droite qui est en vigueur.

Il remercie ensuite M. L. GILLIERON pour ses félicitations concernant le bâtiment scolaire et espère pouvoir organiser une visite, au printemps prochain, lors de la fin des travaux.

Concernant le document sur la « péréquation », il donne encore quelques précisions concernant les points d'impôt, la facture sociale et prie les « amoureux de chiffres » de bien vouloir s'adresser directement à la secrétaire municipale pour obtenir un exemplaire du dit fascicule. Ce dernier pourrait idéalement être remis aux conseillers qui en font la demande, lors du prochain conseil.

* * * * *

La parole n'étant plus demandée, M. M.-E. FAVRE lève la séance à 21 h. 25 en remerciant tous les participants pour leur collaboration et leur souhaitant bon retour dans leurs foyers.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Marc-Etienne FAVRE

Claudine JACQUAT

Président

Secrétaire

P.S. : L'ordre du jour et les rapports des commissions sont conservés dans un dossier ad hoc